



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 14 JUIN 2021

CONVOCATION DU 8 JUIN 2021

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2021-32-4-1

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SEINE-ESTUAIRE NETWORKS (COVAGE) EN CHARGE
DE L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE DE
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT DE LA SEINE-MARITIME**

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin à 14 heures,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

Jean-Louis CHAUVENSY, Chantal COTTEREAU, Guillaume COUTEY, Martial HAUGUEL, Yvette LORAND-PASQUIER, Virginie LUCOT AVRIL

Collège EPCI

Jean-Marie BEAURAIN, Jean-François CHEMIN, Olivier COURSAULT, François DELNOTT, Alain FLEURET, Jean-Marc GAILLON, David JEZEQUEL, Dany MINEL, Jean-Nicolas ROUSSEAU, Pascal SAGOT, Hervé VASSARD, Olivier VAVASSEUR

Représentés,

Collège Départemental

Alain BAZILLE donne pouvoir à Virginie LUCOT AVRIL, Bastien CORITON donne pouvoir à Guillaume COUTEY, Florence THIBAUDEAU-RAINOT donne pouvoir à Chantal COTTEREAU

Excusés,

Collège Départemental

Nicolas BERTRAND, Julien DEMAZURE, Blandine LEFEBVRE, Cécile SINEAU-PATRY, Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Nacéra VIEUBLE

Collège EPCI

Xavier BATUT, Pascal CORNU, Olivier DE CONIHOUT, Mario DEMAZIERES, Laurent SERVAIS-PICORD, Isabelle SOWYK, Rémy TERNISIEN

Absents,

Collège Départemental

Sophie ALLAIS, Christine DE CINTRE, Marie LE VERN, Pascal MARTIN, Nicolas ROULY

Collège EPCI

Daniel BENARD, Emile CANU, Myriam DELAUNAY, Céline ELIE, Gérard FOUCHE, Bruno GENDRON, Bruno GRANDSIRE, François LEFEBVRE, Jean-François LEMESLE, Thierry LOUVEL, Abdelkrim MARCHANI, Jean-Michel MAUGER, Jean-François PAYEN, Antonio QUESADA, Laurent VASSET

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-32-4-1 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Vote à main levée,

À l'unanimité,

- Prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire Seine-Estuaire Networks (COVAGE) en charge de l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit de la Seine-Maritime, au titre de l'exercice 2020,
- Autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	11	6
Nombre de membres représentés	0	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 14 JUIN 2021

CONVOCATION DU 8 JUIN 2021

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2021-32-4-2

**DÉSAFFECTATION DU RÉSEAU DU DÉLÉGATAIRE SEINE-ESTUAIRE NETWORKS (COVAGE)
EN CHARGE DE L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE DU RÉSEAU D'INITIATIVE
PUBLIQUE DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES À TRÈS HAUT DÉBIT
DE LA SEINE-MARITIME**

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin à 14 heures,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

Jean-Louis CHAUVENSY, Chantal COTTEREAU, Guillaume COUTEY, Martial HAUGUEL, Yvette LORAND-PASQUIER, Virginie LUCOT AVRIL

Collège EPCI

Jean-Marie BEAURAIN, Jean-François CHEMIN, Olivier COURSAULT, François DELNOTT, Alain FLEURET, Jean-Marc GAILLON, David JEZEQUEL, Dany MINEL, Jean-Nicolas ROUSSEAU, Pascal SAGOT, Hervé VASSARD, Olivier VAVASSEUR

Représentés,

Collège Départemental

Alain BAZILLE donne pouvoir à Virginie LUCOT AVRIL, Bastien CORITON donne pouvoir à Guillaume COUTEY, Florence THIBAUDEAU-RAINOT donne pouvoir à Chantal COTTEREAU

Excusés,

Collège Départemental

Nicolas BERTRAND, Julien DEMAZURE, Blandine LEFEBVRE, Cécile SINEAU-PATRY, Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Nacéra VIEUBLE

Collège EPCI

Xavier BATUT, Pascal CORNU, Olivier DE CONIHOUT, Mario DEMAZIERES, Laurent SERVAIS-PICORD, Isabelle SOWYK, Rémy TERNISIEN

Absents,

Collège Départemental

Sophie ALLAIS, Christine DE CINTRE, Marie LE VERN, Pascal MARTIN, Nicolas ROULY

Collège EPCI

Daniel BENARD, Emile CANU, Myriam DELAUNAY, Céline ELIE, Gérard FOUCHE, Bruno GENDRON, Bruno GRANDSIRE, François LEFEBVRE, Jean-François LEMESLE, Thierry LOUVEL, Abdelkrim MARCHANI, Jean-Michel MAUGER, Jean-François PAYEN, Antonio QUESADA, Laurent VASSET

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-32-4-2 de Madame la Présidente,

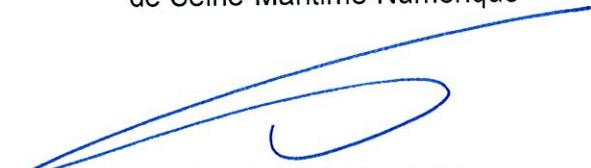
Après en avoir délibéré,

Vote à main levée,

À l'unanimité,

- Acte la décision prise par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, par délibération du Conseil communautaire du 17 février 2021, d'engager le processus de cession partielle des biens et équipements nécessaires à l'exploitation du réseau d'infrastructures numériques à très haut débit actuellement exploité par la société Seine-Estuaire Networks (COVAGE) sur le territoire de l'ex-Communauté de communes de Caux-Estuaire,
- Acte le fait que pour permettre l'achèvement du processus de cession précité, il est nécessaire de constater la fin du service public et la désaffectation de l'ensemble des biens et équipements qui y sont attachés,
- Acte la désaffectation des biens et équipements relatifs à la délégation de service public Seine-Estuaire Networks signée avec Seine-Maritime Numérique, au terme du contrat prévu le 30 octobre 2021,
- Autorise Madame la Présidente à prendre toute décision et signer tout acte nécessaires à l'exécution de cette décision.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	11	6
Nombre de membres représentés	0	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **29 JUIN 2021**



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 14 JUIN 2021

CONVOCATION DU 8 JUIN 2021

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2021-32-5

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin à 14 heures
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

Jean-Louis CHAUVENSY, Chantal COTTEREAU, Guillaume COUTEY, Martial HAUGUEL, Yvette LORAND-PASQUIER, Virginie LUCOT AVRIL

Collège EPCI

Jean-Marie BEURAIN, Jean-François CHEMIN, Olivier COURSAULT, François DELNOTT, Alain FLEURET, Jean-Marc GAILLON, David JEZEQUEL, Dany MINEL, Jean-Nicolas ROUSSEAU, Pascal SAGOT, Hervé VASSARD, Olivier VAVASSEUR

Représentés,

Collège Départemental

Alain BAZILLE donne pouvoir à Virginie LUCOT AVRIL, Bastien CORITON donne pouvoir à Guillaume COUTEY, Florence THIBAudeau-RAINOT donne pouvoir à Chantal COTTEREAU

Excusés,

Collège Départemental

Nicolas BERTRAND, Julien DEMAZURE, Blandine LEFEBVRE, Cécile SINEAU-PATRY, Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Nacéra VIEUBLE

Collège EPCI

Xavier BATUT, Pascal CORNU, Olivier DE CONIHOUT, Mario DEMAZIERES, Laurent SERVAIS-PICORD, Isabelle SOWYK, Rémy TERNISIEN

Absents,

Collège Départemental

Sophie ALLAIS, Christine DE CINTRE, Marie LE VERN, Pascal MARTIN, Nicolas ROULY

Collège EPCI

Daniel BENARD, Emile CANU, Myriam DELAUNAY, Céline ELIE, Gérard FOUCHE, Bruno GENDRON, Bruno GRANDSIRE, François LEFEBVRE, Jean-François LEMESLE, Thierry LOUVEL, Abdelkrim MARCHANI, Jean-Michel MAUGER, Jean-François PAYEN, Antonio QUESADA, Laurent VASSET

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 30 mars 2021 adoptant le budget primitif principal et annexe pour l'exercice 2021,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-32-5 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Vote à main levée,

À l'unanimité,

- Approuve la décision modificative n°1 au budget annexe 2021 telle que détaillée en annexe 1 de la présente délibération,
- Autorise Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

SEINE-MARITIME
NUMERIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

La Présidente

de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	11	6
Nombre de membres représentés	0	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **29 JUIN 2021**

76540	Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique	DM n°1 2021
Code INSEE	Budget annexe	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie..)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6132 : Locations immobilières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6137 : Redevances, droits de passage et servitudes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6161 : Multirisques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617 : Etudes et recherches	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-618 : Divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226 : Honoraires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6231 : Annonces et insertions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6238 : Divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6251 : Voyages et déplacements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6287 : Remboursements de frais	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6358 : Autres droits	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777 : Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66112 : Intérêts - Rattachement des ICNE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6688 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

76540	Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique	DM n°1 2021
Code INSEE	Budget annexe	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6711 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6712 : Pénalités, amendes fiscales et pénales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-751 : Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-757 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7588 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13911 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13912 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13913 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13917 : Budget communautaire et fonds structurels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28031 : Amortissements des frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2805 : Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28153 : Installations à caractère spécifique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-281753 : Installations à caractère spécifique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28184 : Mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1068 : Autres réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1312 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

76540 Code INSEE	Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique Budget annexe	DM n°1 2021
----------------------------	---	--------------------

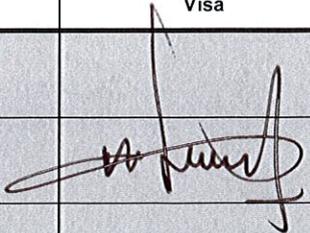
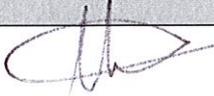
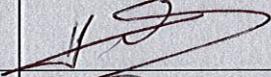
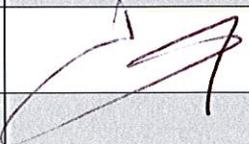
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

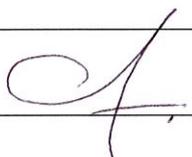
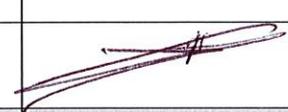
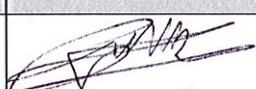
Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	22 000 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-16449 : Opérations afférentes à l'opt° de tirage sur ligne de trésorerie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-16441 : Opérations afférentes à l'emprunt	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 000 000.00 €
R-16449 : Opérations afférentes à l'opt° de tirage sur ligne de trésorerie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	22 000 000.00 €	0.00 €	22 000 000.00 €
D-2031-P005O001 : GOUVERNANCE ET TRANSVERSALITE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-P005O003 : FTTH	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	7 000.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-P005O003 : FTTH	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2318 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-238-P005O003 : FTTH	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2764 : Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	7 000.00 €	22 007 000.00 €	0.00 €	22 000 000.00 €
Total Général		22 000 000.00 €		22 000 000.00 €

Titulaires
 Suppléants
 Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ALLAIS	Sophie	Département		
BATUT	Xavier	Côte d'Albâtre		
BAZILLE	Alain	Département	Virginie WCOT ANIL	
BEURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BÉNARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
CANU	Émile	Yvetot Normandie		
CHAUVENSY	Jean-Louis	Département		
CHEMIN	Jean-François	Caux-Austreberthe		
CORITON	Bastien	Département	Guillaume COREY	
CORNU	Pascal	Le Havre Seine-Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUHEY	Guillaume	Département		
DE CINTRÉ	Christine	Département		
DE CONIHOUT	Olivier	Région Dieppoise		
DELAUNAY	Myriam	Terroir de Caux		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEMAZIÈRES	Mario	Yvetot Normandie		
DEMAZURE	Julien	Département		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ÉLIE	Céline	Quatre Rivières		
FLEURET	Alain	Le Havre Seine-Métropole		
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
GAILLON	Jean-Marc	Quatre Rivières		
GENDRON	Bruno	Falaises du Talou		
GRANDSIRE	Bruno	Londinières		
HAUGUEL	Martial	Département		
JEZEQUEL	David	Campagne de Caux		
LEFEBVRE	Blandine	Département		
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
LEMESLE	Jean-François	Caux Seine Agglo		
LE VERN	Marie	Département		
LORAND-PASQUIER	Yvette	Département		
LOUVEL	Thierry	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
LUCOT-AVRIL	Virginie	Département		
MARCHANI	Abdelkrim	Métropole de Rouen Normandie		
MARTIN	Pascal	Département		
MAUGER	Jean-Michel	Métropole de Rouen Normandie		
MINEL	Dany	Bray-Eawy		
PAYEN	Jean-Francois	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
QUESADA	Antonio	Campagne de Caux		
ROULY	Nicolas	Département		
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
SAGOT	Pascal	Inter-Caux-Vexin		
SERVAIS-PICORD	Laurent	Terroir de Caux		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
SOWYK	Isabelle	Caux-Austreberthe		
TERNISIEN	Rémy	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
THIBAUDEAU-RAINOT	Florence	Département	Chantal COTTÉREAU	
TRASSY-PAILLOGUES	Alfred	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VAVASSEUR	Olivier	Caux Seine Agglo		
VIEUBLE	Nacéra	Département		
GRESSER	Pascal	Payeur Départemental		
DE WIT	Patrick	SDE		



Rouen, le 03/06/2021

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), Alain BAZILLE, Membre du Syndicat Mixte
Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Virginie WOOT AVRIL

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 14 juin 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Alain Bazille

- (1) *Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté*



Rouen, le 14 juin 2021

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), Bastien COITON, Membre du Syndicat Mixte
Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Guillaume COUTEY

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 14 juin 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Bastien Coiton

(1) Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté



Rouen, le 2/06/2021

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), Florence Tribaudou-Rauot, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Madame Chantal COTTEREAU

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 14 juin 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

- (1) Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 14 JUIN 2021

CONVOCAION DU 8 JUIN 2021

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2021-32-6

PROROGATION EXPERIMENTATION DU TELETRAVAIL

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin à 14 heures
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

Jean-Louis CHAUVENSY, Chantal COTTEREAU, Guillaume COUTEY, Martial HAUGUEL, Yvette LORAND-PASQUIER, Virginie LUCOT AVRIL

Collège EPCI

Jean-Marie BEURAIN, Jean-François CHEMIN, Olivier COURSAULT, François DELNOTT, Alain FLEURET, Jean-Marc GAILLON, David JEZEQUEL, Dany MINEL, Jean-Nicolas ROUSSEAU, Pascal SAGOT, Hervé VASSARD, Olivier VAVASSEUR

Représentés,

Collège Départemental

Alain BAZILLE donne pouvoir à Virginie LUCOT AVRIL, Bastien CORITON donne pouvoir à Guillaume COUTEY, Florence THIBAudeau-RAINOT donne pouvoir à Chantal COTTEREAU

Excusés,

Collège Départemental

Nicolas BERTRAND, Julien DEMAZURE, Blandine LEFEBVRE, Cécile SINEAU-PATRY, Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Nacéra VIEUBLE

Collège EPCI

Xavier BATUT, Pascal CORNU, Olivier DE CONIHOUT, Mario DEMAZIERES, Laurent SERVAIS-PICORD, Isabelle SOWYK, Rémy TERNISIEN

Absents,

Collège Départemental

Sophie ALLAIS, Christine DE CINTRE, Marie LE VERN, Pascal MARTIN, Nicolas ROULY

Collège EPCI

Daniel BENARD, Emile CANU, Myriam DELAUNAY, Céline ELIE, Gérard FOUCHE, Bruno GENDRON, Bruno GRANDSIRE, François LEFEBVRE, Jean-François LEMESLE, Thierry LOUVEL, Abdelkrim MARCHANI, Jean-Michel MAUGER, Jean-François PAYEN, Antonio QUESADA, Laurent VASSET

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment l'article 133 ;

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 précité ;

Vu la saisine préalable du Comité technique du Centre de gestion ;

Vu la délibération du Comité syndical en date du 17 juin 2020 proposant l'expérimentation du télétravail au sein des services de Seine-Maritime Numérique ;

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-32-6 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Vote à main levée,

À l'unanimité,

- Décide la prorogation d'une expérimentation du télétravail au sein des services de Seine-Maritime Numérique, dans les conditions précisées en annexe 1 à la présente délibération, jusqu'au 31 décembre 2021,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- Autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	11	6
Nombre de membres représentés	0	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	Unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **29 JUIN 2021**

Annexe 1 : Modalités d'exercice du télétravail au sein des services de Seine-Maritime Numérique

1/ Activités éligibles au télétravail

Chaque collectivité en détermine les conditions d'exercice et les demandes des agents sont soumises à autorisation individuelle.

Le télétravail est un mode d'organisation du travail, indépendant du statut des agents, qu'ils soient notamment titulaires ou contractuels. Il est mis en place pour l'exercice de missions et d'activités identifiées comme éligibles, de façon permanente ou ponctuellement.

L'objet du présent rapport est de proposer l'instauration du télétravail au sein de Seine-Maritime Numérique, en visant les activités et missions suivantes :

- Gestion administrative
- Gestion comptable et budgétaire
- Expertise juridique
- Études de projets
- Expertises technique
- Analyse de données

Les activités nécessitant d'assurer un accueil ou une présence physique dans les locaux de Seine-Maritime Numérique, ou les missions opérationnelles supposant qu'un agent exerce hors des locaux (visites de chantier) restent inéligibles au dispositif.

L'inéligibilité de certaines activités au télétravail, si celles-ci ne constituent pas la totalité des activités exercées par l'agent, ne s'oppose pas à la possibilité pour l'agent d'accéder au télétravail dès lors qu'un volume suffisant d'activités télétravaillables peuvent être identifiées et regroupées.

2/ Modalités d'exercice du télétravail

- Lieu d'exercice des activités

Le télétravail a lieu exclusivement au domicile de l'agent.

- Règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données

L'agent en situation de télétravail s'engage à utiliser le matériel informatique qui lui est confié dans le respect des règles en vigueur en matière de sécurité des systèmes d'information.

Le télétravailleur doit se conformer à l'ensemble des règles en vigueur au sein de son service en matière de sécurité des systèmes d'information et en particulier aux règles relatives à la protection et à la confidentialité des données et des dossiers en les rendant inaccessibles aux tiers.

Par ailleurs, le télétravailleur s'engage à respecter la confidentialité des informations obtenues ou recueillies dans le cadre de son travail et à ne pas les utiliser à des fins personnelles.

Seul l'agent visé par l'acte individuel peut utiliser le matériel mis à disposition par l'administration et le télétravail via un ordinateur personnel est interdit.

Les données à caractère personnel ne peuvent être recueillies et traitées que pour un usage déterminé et légitime, correspondant aux missions définies avec l'agent.

L'agent en télétravail ne rassemble ni ne diffuse de téléchargement illicite via l'internet à l'aide des outils informatiques fournis par l'employeur. Il s'engage à réserver l'usage des outils informatiques mis à disposition par l'administration à un usage strictement professionnel.

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

- Règles à respecter en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé

La quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail ne peut être supérieure à trois jours par semaine. Le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut être inférieur à deux jours par semaine.

Il est proposé de définir pour chaque autorisation, les tâches qui peuvent être regroupées sur une même journée afin d'autoriser une journée par semaine de télétravail au sein de Seine-Maritime Numérique.

Pour les agents dont l'état de santé le justifie, à leur demande et après avis du médecin de prévention ou du médecin du travail, il peut être dérogé aux quotités précitées, pour une durée de six mois maximum. Cette dérogation pour raison de santé est renouvelable une fois après avis du médecin de prévention ou du médecin du travail.

- Modalités de contrôle et de comptabilisation du temps de travail

Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation en termes d'horaires et de temps de travail, durant lequel ils sont considérés comme à la disposition de leur employeur, sans pouvoir exercer d'activités à titre personnel.

Par ailleurs, l'agent n'est pas autorisé à quitter son lieu de télétravail pendant ses heures de travail.

Les agents doivent ainsi rester totalement joignables et disponibles en faveur des administrés, des collaborateurs et de leurs supérieurs hiérarchiques.

Les agents concernés devront remplir des feuilles de temps constituant des autodéclarations permettant ainsi le suivi de leurs horaires de travail.

- Modalités et durée de l'autorisation d'exercer ses fonctions en télétravail

Les autorisations d'exercer en télétravail sont délivrées individuellement, jusqu'au 31 décembre 2021. En cas de changement de fonction, l'agent concerné doit déposer une nouvelle demande.

- Prise en charge des coûts découlant directement de l'exercice du télétravail

Seine-Maritime Numérique prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, en mettant notamment à la disposition des agents concernés les équipements nécessaires ainsi qu'un accès à la messagerie professionnelle et aux logiciels indispensables à l'exercice des fonctions.